

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 06 juillet 2023

Délibération n° 2023-07-07

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 30/06/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 30/06/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Serge ARLA ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Cyril DURU ; Christel EYREHAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Mylène LARRIEU ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; Bertrand LEIRIS ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

Absents excusés :

Nadine DURU donne procuration à Cyril DURU en date du 23 juin 2023
Jérôme NOBLE donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 06 juillet 2023
Cindy ESPLAN donne procuration à Christine VICENTE en date du 05 juillet 2023
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 06 juillet 2023
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 04 juillet 2023
Alain CALIOT donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 03 juillet 2023

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Commissions de travail - modifications

VU la délibération n° 2020-07-09 du Conseil Municipal du 23 juillet 2020, définissant la composition des 7 commissions de travail et la désignation de leurs membres,

VU les délibérations n° 2021-12-08 du Conseil Municipal du 02 décembre 2021 et n° 2023-02-05 du 02 février 2023, modifiant les membres des commissions de travail suite à des démissions de conseillers municipaux,

Considérant les démissions de Monsieur Jean-Michel MABILLET et de Madame Frédérique ROMERO en date des 12 mai et 15 mai 2023, nécessitant donc de procéder à leur remplacement dans les commissions de travail.



Madame Le Maire propose d'arrêter la nouvelle composition des commissions existantes suivantes :

1. Commission Urbanisme, patrimoine, voirie et mobilité

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres commune Citoyenne
1	Pierre PASQUIER	1	Mylène LARRIEU	1	Sébastien ROBERT
2	François TRAMASSET	2	Alain CALIOT		
3	Senay OZTURK				
4	Vincent POURREZ				
5	Vincent BAUDONNE				

2. Commission Environnement et développement durable

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres commune Citoyenne
1	Nadine DURU	1	Delphine OUVRANS	1	Sébastien ROBERT
2	Carine REY	2	Alain CALIOT		
3	Jean-Pierre LABADIE				
4	Sonia DYLBAITYS				
5	Vincent POURREZ				

3. Commission Développement économique et tourisme

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres commune Citoyenne
1	Jérôme NOBLE	1	Maya SUBERBIE	1	Sébastien ROBERT
2	Cyril DURU	2	Mylène LARRIEU		
3	Christian BURGARD				
4	Miguel FORTE				
5	Davy CAMY				





4. Commission Education, enfance et jeunesse

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres commune Citoyenne
1	Christine VICENTE	1	David PERRIARD	1	Sébastien ROBERT
2	Carine REY	2	Christel EYHERAMOUNO		
3	Sandrine COELHO				
4	Cindy ESPLAN				
5	Miguel FORTE				

5. Commission Culture, sport et associations

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres commune Citoyenne
1	Frédéric LAHARIE	1	Delphine OUVRANS	1	Sébastien ROBERT
2	Bertrand LEIRIS	2	Alain CALIOT		
3	Sandrine COELHO				
4	Cyril DURU				
5	Jean-Pierre LABADIE				

6. Commission Solidarité et logement

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres commune Citoyenne
1	Catherine VICENTE PAUCHON	1	David PERRIARD	1	Sébastien ROBERT
2	Nadine DURU	2	Christel EYHERAMOUNO		
3	François TRAMASSET				
4	Sandrine COELHO				
5	Sonia DYLBAITYS				



7. Commission Finances

	Liste Ondres avec vous		Liste Vivr'ondres		Liste Ondres commune Citoyenne
1	Serge ARLA	1	Maya SUBERBIE	1	Sébastien ROBERT
2	François TRAMASSET	2	Mylène LARRIEU		
3	Christine VICENTE				
4	Christian BURGARD				
5	Vincent BAUDONNE				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. d'arrêter la nouvelle composition des commissions de travail telles qu'énumérées ci-dessus.

ARTICLE 2. Madame le Maire est chargée de l'exécution de cette décision.

ARTICLE 3. La présente délibération abroge et remplace les précédentes : n° 2020-07-09, 2021-12-08, 2023-01-13 et 2023-02-05.

ARTICLE 4. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 10 juillet 2023,
Le Maire,



Acte rendu exécutoire le ...11... / ...07... / 2023

- après télétransmission électronique le ...11... / ...07... / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...11... / ...07... / 2023

